

Le 7 juillet 2026

PROCÈS-VERBAL de la huit-cent-quatre-vingt-troisième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Monsieur le Maire Marc Louis-Seize, messieurs les conseillers Luc Verner, Pierre Pharand, Martin Proulx et Sébastien Renaud,

EST ABSENT : Madame la conseillère Anne-Marie Arcand et monsieur le conseiller Éric Antoine

2026-07-3356 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l’ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Proulx**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte l’ordre du jour tel que déposé par le greffier-trésorier.

Adoptée à l’unanimité

2026-07-3357 Adoption du procès-verbal de la séance du 1er juin 2026

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026, soit adopté tel que déposé par le greffier-trésorier.

Adoptée à l’unanimité

2026-07-3358 Adoption du compte-rendu du Comité consultatif d’urbanisme du 22 juin 2026

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d’urbanisme du 22 juin 2026 soit adopté tel que déposé par le greffier-trésorier.

Adoptée à la majorité

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes des déboursés émis au montant total de 2 240 541.79 \$ tel qu’indiqué sur les listes présentées par le greffier-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-26-06, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu’à l’article 961.1 du Code municipal du Québec.

PAGE 4 (Chèques)	482 672.66 \$
PAGE 12 (Prélèvements)	1 230 732.07 \$
Quote-Parts MRC et frais bancaires (Mai)	210 655.00 \$
SALAIRE DU	
7 mai 2026	35 188.96 \$
14 mai 2026	37 915.44 \$
21 mai 2026	36 535.56 \$
28 mai 2026	35 482.01 \$
REMISE PROVINCIALE (Mai)	94 638.43 \$
PENSION ALIMENTAIRE (Mai)	1 152.27 \$
REMISE FÉDÉRALE (Mai)	36 535.43 \$
SOUS-TOTAL	2 201 507.83 \$
CONSEIL (4 Juin)	13 556.49 \$
POMPIERS ET PR (14 Mai)	17 548.24 \$
POMPIERS ET PR (28 Mai)	7 929.23 \$
TOTAL	2 240 541.79 \$

Adoptée à la majorité

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2026-010

Le conseiller **Sébastien Renaud**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l’article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement 2026-010, règlement omnibus modifiant les règlements # 2025-007 relatif au lotissement et # 2025-008 relatif au zonage

Conformément à l’article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est déposé en même temps que l’avis de motion

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2026-011

Le conseiller **Sébastien Renaud**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l’article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement 2026-011, règlement décrétant des travaux d’amélioration du chemin Townline et un emprunt de 181 000\$.

Conformément à l’article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est déposé en même temps que l’avis de motion.

2026-07-3360 Adoption du premier projet de règlement 2026-010

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 2026-010 règlement omnibus modifiant les règlements # 2025-007 relatif au lotissement et # 2025-008 relatif au zonage.

Adopté à la majorité

2026-07-3361 Approbation d’une dépense pour le remplacement d’un ponceau

ATTENDU QUE le ponceau transversal situé sur le chemin Filion entre la rue des Laurentides et la carrière Dagenais doit être remplacé en prévision des travaux d’asphaltage ;

ATTENDU QUE cette dépense n’avait pas été prévue au budget d’investissement 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 37 596.83 \$ taxes nettes incluses pour le remplacement d’un ponceau transversal de 60’’ de diamètre sur le chemin Filion entre la rue des Laurentides et la carrière Dagenais

Les fonds à cette fin seront pris à même l’excédent accumulé non affecté.

Adopté à la majorité

2026-07-3362 Autorisation d’une dépense pour l’achat de tables et chaises

ATTENDU QU’avec l’effervescence des locations de salles de la Municipalité, l’achat de nouvelles tables et chaises est requis pour répondre à la demande.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 3 984.31\$ taxes incluses pour l’achat de tables et chaises.

Les fonds à cette fin seront pris à même l’excédent accumulé non affecté.

Adoptée à la majorité

2026-07-3363

Autorisation de présenter une demande d’aide financière pour la formation des pompiers

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d’un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d’assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s’inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d’équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d’urgence;

ATTENDU QU’en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu’il a été reconduit en 2024;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d’apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d’un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d’urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l’acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de L’Ange-Gardien désire bénéficier de l’aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de L’Ange-Gardien prévoit la formation de 8 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d’urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l’intermédiaire de la MRC des Collines-de-l’Outaouais en conformité avec l’article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la présentation d’une demande d’aide financière pour la formation de ses pompiers dans le cadre du Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Collines-de-l’Outaouais.

Adoptée à la majorité

2026-07-3364

Autorisation d’une dépense pour la participation au congrès de la FQM

ATTENDU QUE le congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) aura lieu à la fin du mois de septembre prochain à Québec ;

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget pour permettre la participation de membres du conseil à ce congrès ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 8 209.18 \$ taxes incluses pour l’inscription de 7 membres du conseil, incluant le maire, au congrès de la FQM qui aura lieu à Québec.

DE PLUS, ce Conseil autorise les dépenses de déplacement et de séjours des participants à ce congrès, le tout conformément à la politique en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16001-454 « Formation conseil »;

Adoptée à la majorité

2026-07-3365 Autorisation de procéder au rachat d’un véhicule

ATTENDU QUE le contrat de location du véhicule Ford Escape du service de vidange des fosses septiques a pris fin le 5 juin dernier ;

ATTENDU QUE le véhicule est en bon état, que son kilométrage est peu élevé et que la Municipalité a besoin d’un véhicule pour ce département;

ATTENDU QUE le comité des travaux publics a recommandé de procéder au rachat du dit véhicule ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le rachat du véhicule Ford Escape 2022 n/s 1FMCU0KZ5NUA74376 pour la somme de 18 400.06\$ \$ plus taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le règlement d’emprunt 2026-007

Adoptée à la majorité

2026-07-3366 Approbation de la démission d’un premier répondant

ATTENDU QUE Monsieur Alain Gilbert a remis sa démission au directeur du service de protection contre les incendies et des premiers répondants.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la démission de Monsieur Alain Gilbert à titre de premier répondant au sein de la Municipalité et le remercie pour ses 19 années au sein du service.

Adoptée à la majorité

2026-07-3367 Autorisation de procéder à l’embauche d’une préposée à l’embellissement

ATTENDU QUun poste de journalier(ère), préposé(e) à l’embellissement et à l’entretien des parcs et des espaces verts est vacant au sein du département des parcs et des espaces verts depuis le 11 juin 2026 ;

ATTENDU QUun processus de dotation a été réalisé pour pourvoir le poste ;

ATTENDU QUil y a lieu de pourvoir le poste vacant par l’embauche d’un employé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l’embauche de madame Nathalie Roy au poste de journalière, préposée à l’embellissement et à l’entretien des parcs et des espaces verts.

Les conditions de travail de madame Roy seront celles prévues à la convention collective en vigueur pour les employés cols-bleus et cols blancs de la Municipalité de L’Ange-Gardien et son salaire de départ sera celui prévu à ladite convention pour la classe 3 d’employé col-bleu, échelon 1.

Adoptée à la majorité

2026-07-3368 Autorisation de nominer et d’embaucher neuf premiers répondants

ATTENDU QUE neuf (9) postes sont actuellement vacants au sein de l’équipe de premiers répondants ;

ATTENDU QUE le directeur du service de protection contre les incendies et des premiers répondants, le directeur adjoint du service et la conseillère en ressources humaines recommandent la nomination à l’interne des pompiers suivants : Maxime Verner, Blanche Hould et Denver Thibault ainsi que l’embauche à l’externe de Madame Anne-Marie-Arcand, de Madame Élisabeth Boudreault, de Madame Cora-Lee Cosgrove, de Madame Patricia Mongeon, de Monsieur Alex Sanscartier et de Monsieur Alexandre Sauvé ;

ATTENDU QUE la formation prodiguée par la Coopérative des paramédics de l’Outaouais est prévu pour septembre 2026.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la nomination des pompiers suivants : Maxime Verner, Blanche Hould et Denver Thibault à titre de premier(ère) répondant(e) ainsi que l’embauche à l’externe de Madame Anne-Marie-Arcand, de Madame Élisabeth Boudreault, de Madame Cora-Lee Cosgrove, de Madame Patricia Mongeon, de Monsieur Alex Sanscartier et de Monsieur Alexandre Sauvé à titre de premier(ère) répondant(e) au sein de la Municipalité;

Cette embauche est conditionnelle au succès d’un examen médical approprié à ce poste à la vérification des antécédents judiciaires par le corps de police ainsi qu’à l’obtention de la certification requise pour agir à ce titre.

Adoptée à la majorité

2026-07-3369 Demande de dérogation mineure

ATTENDU QUE le demandeur est propriétaire du lot 5 891 596 situé au 1537, chemin Lamarche sur lequel est érigée sa résidence principale ;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite construire un garage détaché de 7.92 mètres de hauteur ;

ATTENDU QUE la hauteur maximale permise dans le règlement de zonage pour un garage détaché est de 7 mètres ;

ATTENDU QUE le demandeur n’a pas démontré que son projet ne peut être réalisé en toute conformité avec la réglementation ;

ATTENDU QUE dans sa résolution CCU 2026-118, le comité consultatif d’urbanisme a recommandé de ne pas approuver la présente demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil rejette la présente demande de dérogation mineure # 2026-20014 consistant à autoriser la construction d’un garage détaché ayant une hauteur de 7.92 mètres au lieu de 7 mètres.

Adoptée à la majorité

2026-07-3370 Approbation de nouveaux noms de chemins

ATTENDU QU’il y a lieu de procéder à l’adoption de toponymes pour des nouveaux chemins dans les projets « de l’Érablière » et « Labrise » ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve les toponymes suivants :

Projet de l’Érablière :

- Chemin Roch-Morin ;
- Chemin des Arthurs ;

Projet Labrise :

- Chemin de la Brise

Adoptée à la majorité

2026-07-3371 Signataire autorisé de contrat

ATTENDU QU’il y a lieu de désigner les personnes autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité certains contrats ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise les personnes suivantes à signer pour et au nom de la Municipalité tout contrat de location ou d’acquisition de véhicules :

- Alain Descarreaux, directeur général ;
- Maude St-Amour, directrice générale adjointe ;
- Frédéric Rioux, directeur des travaux publics ;
- Raymond Beaulne, directeur du service de protection contre les incendies et des premiers répondants

Adoptée à la majorité

2026-07-3372

Autorisation de faire une demande d’aide financière dans le cadre du Programme Horizons aînés

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a mis en place le Programme Horizons aînés, qui vise à appuyer des projets communautaires conçus par des aînés et pour les aînés. Ce programme finance des projets qui habilitent les aînés dans leur communauté grâce à une inclusion sociale accrue.

ATTENDU QUE ce Conseil est favorable à une demande de subvention pour l’acquisition du module nommé « La Calèche », modèle adapté aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de L’Ange-Gardien autorise la demande d’aide financière pour une balançoire pour aînés au Parc des Arpents Verts, dans le cadre du Programme Horizons aînés.

QUE la Municipalité de L’Ange-Gardien désigne madame Maude St-Amour, directrice générale adjointe, comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à la majorité

2026-07-3373

Approbation de la démission de deux pompiers

ATTENDU QUE Monsieur Louis Maurice et Monsieur François Rousseau ont remis leur démission au directeur du service de protection contre les incendies et des premiers répondants.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte les démissions de Monsieur Louis Maurice et de Monsieur François Rousseau à titre de pompier au sein de la Municipalité et les remercie pour leur engagement envers le service.

Adoptée à la majorité

2026-07-3374

Approbation de la démission d’un journalier, préposé aux parcs et aux espaces verts

ATTENDU QUE Monsieur Daniel Monette a remis sa démission à la conseillère en ressources humaines et que sa dernière journée de travail fût le 29 juin 2026.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la démission de Monsieur Monette à titre de journalier, préposé aux parcs et aux espaces verts au sein de la Municipalité et le remercie pour son engagement envers la Municipalité.

Adoptée à la majorité

2026-07-3375

Autorisation de procéder à l'embauche de deux étudiants

ATTENDU QU'un journalier, préposé aux parcs et aux espaces verts a remis sa démission le 29 juin dernier;

ATTENDU QU'un journalier, préposé aux travaux publics est en arrêt de travail jusqu'au 18 septembre prochain

ATTENDU QUE la saison estivale est en plein essor et que les équipes des travaux publics font face à une charge de travail accrue ;

ATTENDU QUE le processus de recrutement externe pour combler ces deux postes pourrait nécessiter plusieurs semaines, des délais incompatibles avec les besoins opérationnels immédiats de la Municipalité ;

ATTENDU QUE deux étudiants qualifiés ont déjà été rencontrés dans le cadre d'un processus de sélection antérieur, se sont montrés aptes à occuper lesdits postes et sont disponibles pour débiter dès le 7 juillet prochain, ce qui constitue un atout considérable dans le contexte actuel ;

ATTENDU QUE l'embauche de deux étudiants à titre d'emploi temporaire pour la saison estivale permettrait de soutenir les équipes en place dans l'attente du recrutement à l'externe pour le poste de journalier, préposé aux parcs et aux espaces verts, et dans l'attente du retour au travail du journalier, préposé aux travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'embauche de Blaise Melaney et d'Olivier Léonard aux postes d'étudiant pour la saison estivale 2026.

ET RÉSOLU QUE le processus d'affichage externe pour le poste de journalier, préposé aux parcs et aux espaces verts sera enclenché dans les délais prescrits par la convention collective.

Les conditions de travail de Blaise Melaney et d'Olivier Léonard seront celles prévues à la convention collective en vigueur pour les employés cols-bleus et cols blancs de la Municipalité de L'Ange-Gardien.

Adoptée à la majorité

2026-07-3376

Autorisation de présenter une demande d'aide financière

ATTENDU QUE le programme de développement touristique de l'Outaouais 2025-2027 (PDTO 25-27) reflète la volonté commune du ministère du Tourisme (MTO) et de Tourisme Outaouais (TO) de s'associer afin de soutenir financièrement et d'accompagner les entreprises touristiques situées sur leur territoire dans leur développement et leur croissance, et ce, dans une approche responsable et durable ;

ATTENDU QUE le programme est actuellement en appel de projet ;

ATTENDU QUE la Municipalité aimerait présenter un projet pour le développement de Champboisé dans le cadre de ce programme ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le directeur général à présenter une demande d'aide financière à Tourisme Outaouais dans le cadre du PDTO 25-27.

DE PLUS ce Conseil s’engage à ce que la Municipalité assume les coûts d’exploitation pendant cinq ans après la mise en place de l’initiative.

Adoptée à la majorité

2026-07-3377 Modification de l'article 3 du règlement d'emprunt no 2026-007

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt no 2026-007 a été adopté par le conseil municipal le 7 avril 2026, en vertu de la résolution no 2026-04-3293 ;

ATTENDU QUE ce règlement prévoit notamment un emprunt de 80 000 \$ pour le rachat d'un véhicule, l'acquisition d'équipement de protection incendie ainsi que l'aménagement de bornes-fontaines sèches ;

ATTENDU QU’À la suite de discussions avec la Direction des finances municipales du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, il y a lieu de modifier le terme d'emprunt applicable au rachat du véhicule afin qu'il corresponde à sa durée de vie utile ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU de modifier l'article 3 du règlement d'emprunt no 2026-007 afin de le remplacer par le texte suivant :

Article 3
Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 20 000 \$ pour le rachat d'un véhicule Ford Escape 2022, sur une période de cinq (5) ans, ainsi qu'une somme de 60 000 \$ pour l'acquisition d'équipement de protection incendie et l'aménagement de bornes sèches, sur une période de dix (10) ans.

QUE toutes les autres dispositions du règlement no 2026-007 demeurent inchangées.

Adoptée à la majorité

2026-07-3378 Autorisation d’embaucher un pompier

ATTENDU QU’un poste est actuellement vacant au sein de la brigade de protection contre les incendies ;

ATTENDU QUE le directeur du service de protection contre les incendies et des premiers répondants, le directeur adjoint du service et la conseillère en ressources humaines recommandent l’embauche de Monsieur Darren Grenier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l’embauche de Monsieur Darren Grenier à titre de pompier au sein de la brigade de protection contre les incendies de la Municipalité;

Cette embauche est conditionnelle au succès d’un examen médical approprié à ce poste ainsi que la vérification des antécédents judiciaires par le corps de police;

Adoptée à la majorité

IL EST PROPOSÉ PAR le Maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h22

Adoptée à l’unanimité

Marc Louis-Seize
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général greffier-trésorier

Je, Marc Louis-Seize, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (3) du Code municipal.